

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F. CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; PAGNOD Pascale à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à MACHERAT Martial ;

Absents excusés : CENCI Antoine, ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 27 |
| Présents : 20 |
| Représentés : 5 |
| Votants : 25 |
| Absents : 2 |

**Délibération n° D2022_069 – ADMINISTRATION GENERALE
Convention pluriannuelle entre la commune et l'USEP**

L'école de Sports USEP contribue à la formation globale de l'enfant, à la responsabilité et au civisme par la pratique d'activités sportives dans un cadre associatif scolaire et périscolaire. Afin d'organiser les activités périscolaires, il est proposé d'établir une convention qui régira les relations entre la commune et l'association, pour une durée de 3 ans

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'USEP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention.

| | | |
|-----------------------------|------------|----|
| VOTE | POUR | 25 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |
| Adopté à l'unanimité | | |

**Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Monique MOENNE**

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 01/08/2022
Publication en ligne le 03/08/2022
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD

